



AGENCE DES SYSTÈMES
D'INFORMATION
PARTAGÉS DE SANTÉ

COMMUNIQUE DE PRESSE

Informatique des établissements de santé :

Deux projets retenus pour le programme Bureautique Santé

- **L'Aquitaine et la Picardie bénéficieront de l'appui de l'ASIP Santé pour déployer des solutions informatiques simples et communicantes de production de comptes rendus médicaux pour les établissements de soins et du secteur médico-social.**
- **Les porteurs de projets retenus vont désormais lancer leurs appels d'offres et choisir les industriels qui les accompagneront, avant un déploiement des solutions dans les établissements mi-2011.**

Paris, le 28 octobre 2010 – Dans le cadre du programme Bureautique Santé, lancé le 17 mai dernier afin de favoriser la production de compte rendus médicaux par des solutions simples et communicantes destinées préférentiellement aux établissements de santé ne disposant pas d'un système d'information, la commission d'engagement pour les programmes de financement de l'ASIP santé s'est réunie vendredi 22 octobre. Elle a procédé à l'examen des cinq dossiers de candidature reçus depuis le 15 septembre 2010, et a formulé des avis et recommandations.

Les projets présentés par le GCS esante Picardie et le GCS Télésanté Aquitaine ont tous les deux été retenus. Ces projets proposant de s'appuyer sur des offres industrielles ont chacun pour objectif d'équiper environ 150 établissements de santé et médico-sociaux, dans leurs régions respectives. Après appels d'offres et choix des industriels par chaque maîtrise d'ouvrage régionale en début d'année prochaine, le déploiement auprès des établissements devrait commencer avant le milieu de l'année 2011.

Ce programme doit permettre aux établissements de santé de taille modeste de produire automatiquement des documents de santé dans des formats partageables via le DMP partout en France. Ces établissements pourront également plus facilement participer aux projets régionaux s'appuyant sur une informatique ouverte et sécurisée. Ainsi, tous les établissements de santé et médico-sociaux disposeront des outils leur permettant de participer à une coordination des soins modernisée.

Les solutions informatiques qui seront mises au point dans le cadre de ces projets répondront au cadre d'interopérabilité et aux exigences de sécurité et devront constituer une offre standard disponible sur le marché pour l'ensemble des établissements de soins.

À propos de l'ASIP Santé

L'Agence des systèmes d'information partagés de santé est une agence d'État placée sous la tutelle du Ministère de la Santé et des Sports, qui a pour objectif de favoriser le développement des systèmes d'information dans le domaine de la santé et le secteur médico-social.

L'ASIP Santé a vocation à contribuer à l'amélioration de la coordination et de la qualité des soins.

Acteur de référence et fédérateur en matière de e-santé, ses missions s'étendent de la conception et du déploiement de systèmes d'information de santé, tels le

Dossier Médical Personnel (DMP) ou des projets de télémédecine, à la maîtrise d'ouvrage et à la gestion de la Carte de Professionnel de Santé (CPS). L'ASIP Santé est également chargée de la définition, la promotion et l'homologation de référentiels, produits ou services contribuant à l'interopérabilité, à la sécurité et à l'usage des systèmes d'information de santé et de la télésanté.

Enfin, l'ASIP Santé est habilitée à organiser la mise en œuvre de services d'accompagnement aux utilisateurs des systèmes d'information de santé.

Contacts Presse

Agence des systèmes d'information partagés de santé
9, rue Georges Pitard - 75015 Paris
T.+33 (0)1 58 45 32 50
www.asipsante.fr

Anne-Adélaïde Séguy
01 58 45 32 90
anne-adelaide.seguy@sante.gouv.fr

Chrystèle Moriceau
01 44 59 68 95
c.moriceau@ligaris.eu

Agir ensemble pour soigner mieux